



Régularisation parent enfant français

Par Calliope

Bonjour,

Je suis maman d'une petite fille de 7mois française car son papa est français et je suis née en France.

J'ai rdv à la préfecture pour ma régularisation.

J'ai tout les documents demandés, je vis avec le papa, seulement je ne travaille plus depuis deux ans, et je suis maman au foyer depuis la naissance de notre fille.

Ma question est, comment justifier que je contribue à l'entretien de ma fille? Je allaite, et je m'en occupe depuis sa naissance mais pas financièrement.

Ai-je une chance d'être régularisée?

Merci.

Merci de vos réponses

Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87